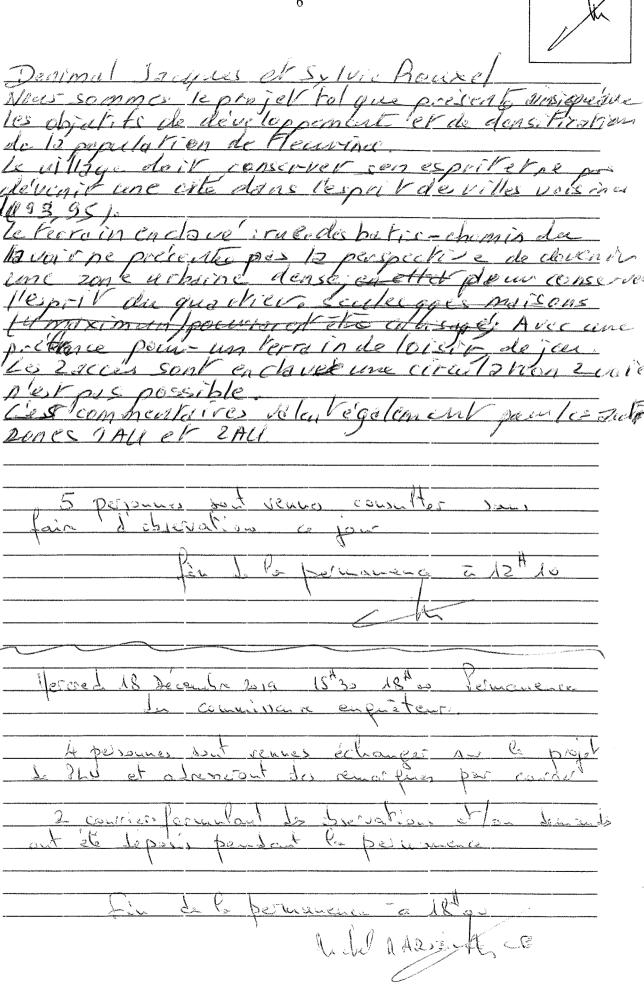
. K

PREMIERE JOURNEE

Le 25 Novembre 219 de 15 heures 30 à 18 heures 00
Fin de la permanence à 18tos.
Sons formuler d'observations le projet de Plus
MARSEILLE CE
Same de 14 décembre 2019 : 9to = 11th 30 Permanence de commissaire enquêteur
Mel Ame bountement de mente par la commune d'augmenter la population correlair à une
de la qualité de vie . La morce le manden par celles at la de resiliation de l'hors la Ven-
fendre une promiscuité peu propie à la quiétude tar ailleurs le soutien médicul n'est pas adapté à une population qui devroit s'accroître d'un tiens d'un 2033 (I seul modocin, pas de phonmacie). 28 agresant de la circulation, la mise en place dei Seus minique un conduisé à un'engorgement au
remettre le bas de la Rue ST Christophe en double
sens. (entre à jonction ple cette Rue du Ruits Berthand et la rue Rontein) pour permettre une mercleure flui- tite en espanis une alternative (sion se depare vers sont sointe nouvence):
de min de Pont une voir de contrainement et le rendre corrossable à cit effet.



Fleurines est un village intégré au PNR, Natura 2000 et ZNIEFF.

Il nous semble que ce PLU ne nous préserve pas de la pression foncière (proximité région parisienne et CDG) et ne protège pas notre environnement.

Nous sommes inquiets quant au nombre de logements et donc de nouveaux habitants prévus pour notre village si le PLU est accepté en l'état.

330 logements d'ici 10 ans : Pourquoi cette densité ?

Nous ne voyons pas d'espaces verts publics et paysagers, pas d'aménagements prévus : parcours santé, pistes cyclables, infrastructures sportives (salle de sport en décrépitude), ...

Fleurines étant un village de rue traversé par la N17, il y a déjà de très nombreux passages de véhicules (voiture, camions, convois exceptionnels, cars scolaires) pour se rendre de part et d'autres : Pont <=> Senlis <=> A1.

Conséquence de cet accroissement de la population :

- ✓ Augmentation de la circulation et du stationnement,
- ✓ Accroissement de l'insécurité piétons,
- ✓ Station d'épuration inadaptée,
- √ Développement de la Pollution : sonore et environnementale
- ✓ Disparition de la nature

Nous ne sommes pas contre des nouvelles constructions, mais nous devons préserver notre <u>village</u>, conserver son caractère, son âme, sa quiétude, son environnement.

Ce nouveau PLU doit, selon nous, limiter la densité prévue afin de préserver Fleurines.

Fleurines, le 16 décembre 2019

DEBOMMAREZ Bertrand 18 Ru€ de St Christophe 60700 FLEURINES Tél. 03 44 54 17 55

MAUME - DEBOMMAREZ Laurence 14 Rue Pasteur 60700 FLEURINES Tél. 03 44 54 11 55 06 04 17 60 73

M. Le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Concernant le PLU de Fleurines, nous nous interrogeons sur la viabilisation de certains terrains situés le long de la « route des Batis ».

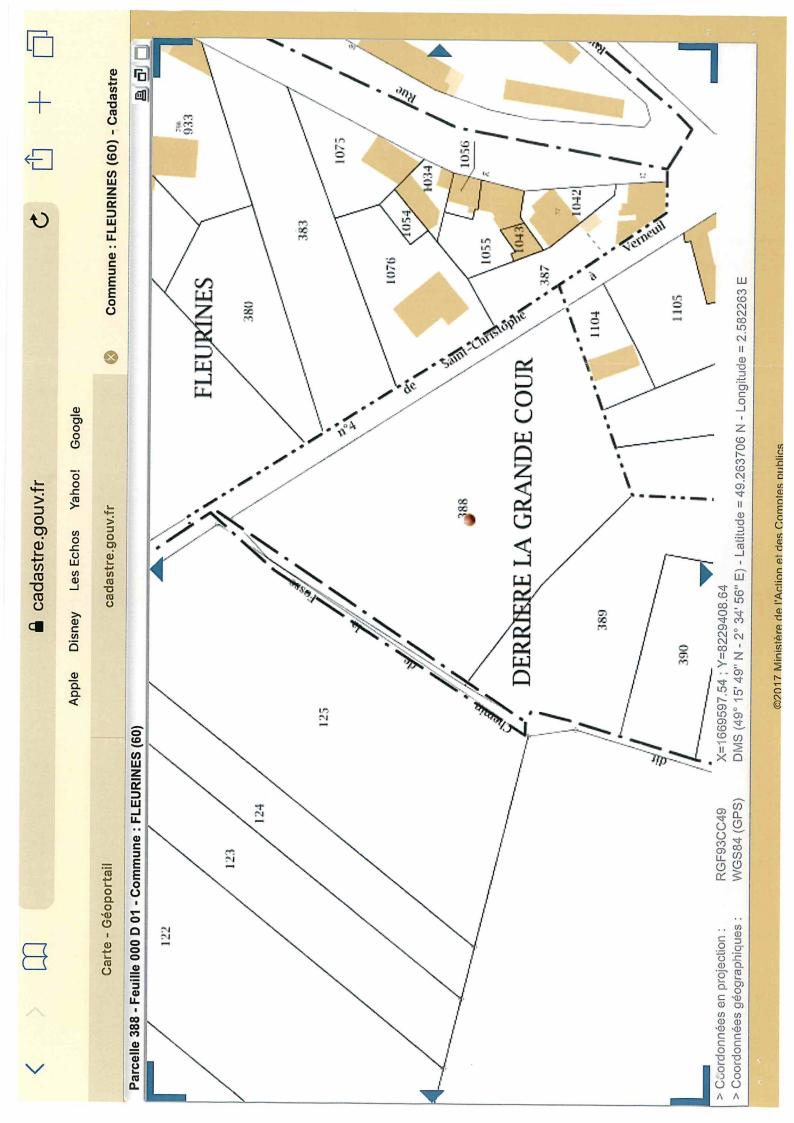
Plus particulièrement les parcelles OD 388 et ZA 125 a 120.

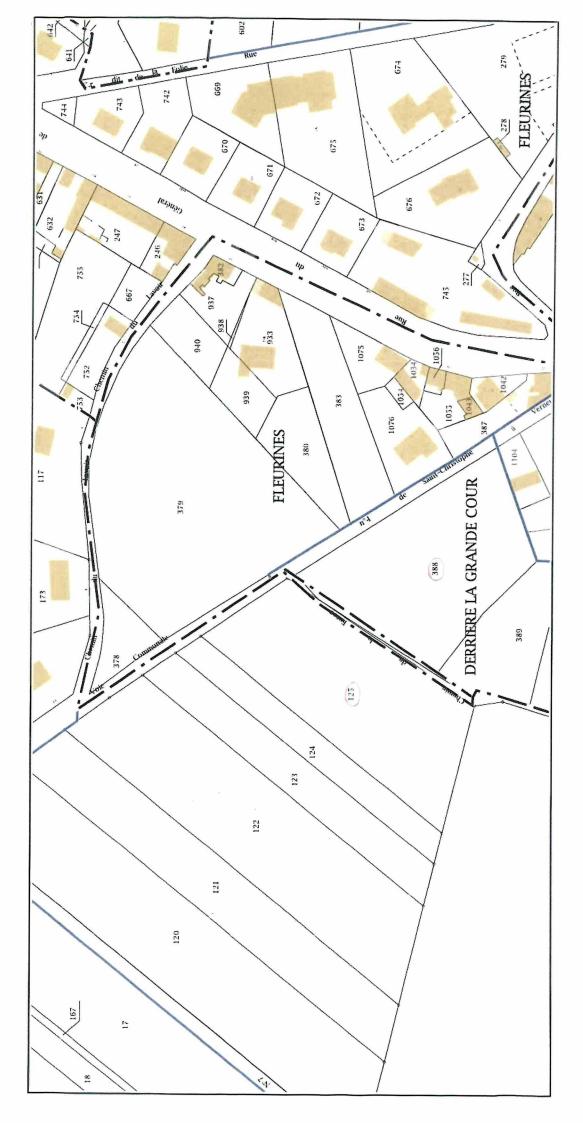
Pourquoi ces parcelles ne sont-elles pas constructibles alors que d'autres, situées juste en face, le sont déjà ou vont le devenir ???

Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Bertrand DEBOMMAREZ

Laurence MAUME





,